



Maladie professionnelle

Par Isis

Bonjour,

Je suis fonctionnaire titulaire actuellement en maladie professionnelle (depuis 3 ans).

Je souhaiterais connaître la durée maximale de rémunération. Certains disent qu'elle est illimitée et d'autres limitée à 8 années(5 à plein traitement et ensuite 3 à demi-traitement).

J'ai recherché cette info dans la législation mais en vain §

Quelqu'un pourrait-il ou pourrait-elle m'éclairer à ce sujet ?

Merci pour votre réponse.